

Les anomalies
d'une commission d'enquête
parlementaire



SEPTEMBRE 2006

**LES ANOMALIES
D'UNE COMMISSION D'ENQUETE
PARLEMENTAIRE**

Septembre 2006

Coordination des Associations et Particuliers
pour la liberté de conscience (CAP)

12, rue Campagne Première
75014 Paris

Site Internet : <http://www.coordiap.com>

Sommaire

» Introduction	» p. 3
» Pourquoi créer une Commission dans une telle précipitation ?	» p. 5
» Nombre de parlementaires présents lors des débats et du vote	» p. 7
» Informations officielles sur les enfants au sein de nouveaux mouvements religieux	» p. 9
» Enquête du ministère de l'Emploi et de la Solidarité	» p. 11
» De 1995 à 2006, 26 Commissions d'enquête parlementaires furent créées	» p. 15
» Pourquoi une telle Commission ?	» p. 17
» Ils l'ont dit	» p. 19
» Quand s'attaquera-t-on aux vrais problèmes ?	» p. 21

Introduction

Le 28 juin 2006 a été approuvée, par un vote à l'Assemblée nationale, la création d'une « commission d'enquête relative à l'influence des mouvements à caractère sectaire et aux conséquences de leurs pratiques sur la santé physique et mentale des mineurs ». La troisième sur les mouvements « à caractère sectaire » en onze ans...

De quoi faire dire à un député membre de la commission des lois que ces commissions d'enquête, « *par leur récurrence, s'apparentent à un "marronnier" parlementaire, comparable aux numéros que la presse consacre régulièrement au marché immobilier ou à la franc-maçonnerie.* »

Le problème existe-t-il vraiment ?

Nous nous sommes efforcés dans ces pages de rassembler quelques éléments de réponse.

Où les dés sont-ils jetés avant même le début des travaux de la Commission ?

Nous irions alors vers l'adoption d'une nouvelle loi répressive qui restreindra un peu plus la liberté de conscience en France, et que d'autres pays, comme l'Iran ou la Chine l'ont fait après le vote de la fameuse loi « About-Picard », brandiront fièrement pour justifier la répression de leurs propres minorités religieuses.

En tout cas, les vrais problèmes qui assaillent la jeunesse en France, illettrisme, violence, suicide, pédo-pornographie, drogues... ne font, eux, l'objet d'aucune commission d'enquête.

Moins de 24 heures !

Pourquoi créer une Commission dans une telle précipitation ?

Le 21 juin 2006, la Commission des lois se réunit pour discuter de la Commission d'enquête. Selon le compte-rendu, le Président Philippe Houillon « *a observé que l'examen de la proposition de résolution constituait une entorse à la jurisprudence de la Commission selon laquelle une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête n'est examinée qu'à la condition d'être inscrite à l'ordre du jour de la séance publique, ce qui n'est pas le cas actuellement* ».

Dès le 27 juin, la conférence des Présidents de l'Assemblée se réunit et inscrit le débat et le vote sur la Commission d'enquête à l'ordre du jour pour le 28 juin à 10 heures, soit un délai de

MOINS DE 24 HEURES !

Compte rendu n° 51 de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la république, mercredi 21 juin 2006

Cette précipitation sera saluée le 28 juin par les initiateurs de la Commission parlementaire :



Mme Martine David. *Je salue les efforts de plusieurs de nos collègues pour arracher la création de cette commission d'enquête.* (L'Assemblée nationale, séance du 28 juin 2006)



M. Philippe Vuilque. *Madame la présidente, mes chers collègues, l'ordre du jour de notre assemblée a été quelque peu bousculé pour nous permettre d'examiner ce matin la proposition.* (L'Assemblée nationale, séance du 28 juin 2006)

En programmant la discussion et le vote de la Commission d'enquête moins de 24 heures après son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée, et cela deux jours avant la fin de la session parlementaire qui se terminait le 30 juin, il était difficile, voire impossible, à tout député de participer à un débat parlementaire.

1,47 %



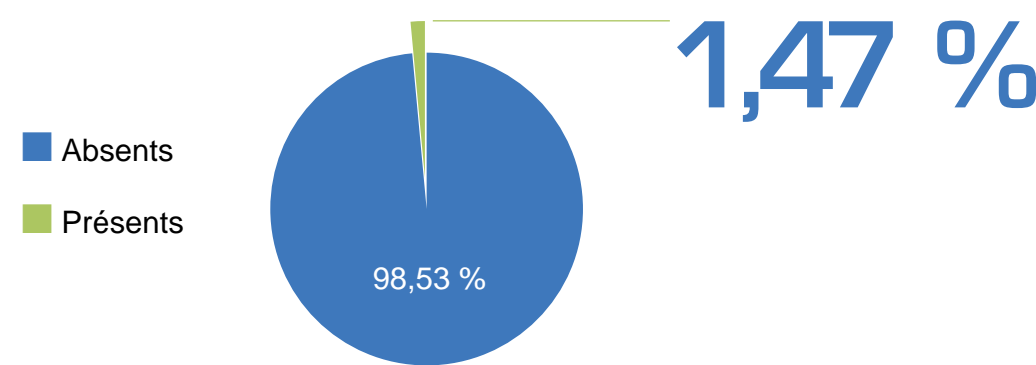
Nombre de parlementaires présents lors des débats et du vote

Le 28 juin 2006 à 10 heures quelques députés étaient présents dans l'hémicycle pour discuter de la commission. Sur 577 on en dénombre :

10



Représentativité des parlementaires présents :



Une Commission autoproclamée :

Pour l'essentiel, les votants deviendront également les membres de la nouvelle commission.

Députés présents votant

M. Georges Fenech
M. Philippe Vuilque
Mme Martine David
M. Jean-Pierre Brard
M. Serge Blisko
M. Guy Geoffroy
M. Jacques Remiller
M. Christian Decocq
M. Philippe Houillon
M. Olivier Jardé

Membres de la Commission

Président de la Commission d'enquête
Rapporteur de la Commission d'enquête
Vice-présidente de la Commission d'enquête
Secrétaire de la Commission d'enquête
Membre de la Commission d'enquête
Membre de la Commission d'enquête
Membre de la Commission d'enquête
Membre de la Commission d'enquête

0,35 %

Informations officielles sur les enfants au sein des nouveaux mouvements religieux

Dans le *Guide de l'agent public face aux dérives sectaires*, publié par la MIVILUDES en 2005, il est écrit : « *Toutefois, le nombre de dossiers de mineurs en danger est relativement faible au plan national (une enquête a montré en 2003 que sur 54 000 dossiers d'assistance éducative, seuls 192 présentaient un lien avec une problématique sectaire)* ».

Ceci amène à un taux de 0,35 % (qualifié de *relativement faible* par la MIVILUDES) pour les dossiers de mineurs en danger ayant un lien possible avec un groupe thérapeutique, spirituel ou religieux. La Commission a donc fait le choix de

se concentrer sur l'étude de ces 0,35 % quand par ailleurs : un tiers des adolescents sont victimes de la consommation de cannabis, les images pédo-pornographiques mettant en scène les enfants explosent de façon exponentielle sur Internet, presque chaque jour un adolescent se suicide, la violence à l'école devient un phénomène de société incontrôlé (voir chapitre *Quand s'attaquera-t-on aux vrais problèmes ?* page 21).



Le 6 septembre 2005 lors d'une intervention à l'Assemblée nationale, le Premier ministre a déclaré en réponse à une question posée par Philippe Vuilque, président du Groupe d'étude sur les sectes : « *Les cas de maltraitance physique ou psychologique de mineurs en relation avec l'appartenance d'un ou des parents à un mouvement dit à caractère sectaire sont exceptionnels* ».



« *Certains préfets estiment que leur département a une très faible "activité sectaire" et qu'il n'est sans doute pas nécessaire ou utile de mettre en place cette structure et de la faire vivre* ». (Page 48)

Dans le *Guide de l'agent public face aux dérives sectaires*, publié par la MIVILUDES en 2005, on peut lire page 24 :

« *Il n'en demeure pas moins que les procédures [pénales] sont en nombre limité. Cela s'explique, notamment, par la rareté des plaintes et par l'absence de signalements.* »

« *Les enfants sont scolarisés normalement.* »

Enquête du ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Plus démonstratif encore, ce dossier obtenu par demande d'accès aux documents administratifs auprès du ministère de l'Emploi et de la Solidarité. On y découvre des méthodes d'enquêtes tout à fait orientées.

Le 23 juin 1998, à la demande de l'Observatoire interministériel sur les sectes, un ensemble de fiches très alarmistes, évoquant de graves risques potentiels, a été envoyé à 32

Conseils Généraux sélectionnés sur la situation présumée d'enfants dans des groupes dits « sectaires ». La quasi-totalité des réponses des Conseils Généraux montrent que les situations réelles sont bien loin de ce que l'Observatoire Interministériel avait évalué sur ces fiches, et que les enfants ne rencontraient pas de difficultés, étaient en bonne santé et menaient une vie comme celle des autres enfants.

- » Conseil Général des Alpes de Haute Provence, courrier du 27 juillet 1998
« [...] quoique très austères, ne compromettent pas leur santé, leur sécurité, leur moralité et leur conditions d'éducation »
« En vertu de ce constat, le Juge des Enfants a d'ailleurs rendu en date du 23 janvier 1997 un jugement de non-lieu à assistance éducative à propos de ces mineurs »
- » Conseil Général des Alpes-Maritimes, courrier du 20 août 1998
« [...] est père de 3 enfants, dont le dernier, âgé de 15 ans, ne rencontrerait aucune difficulté ». « Pour l'heure, ce contexte n'a fait l'objet d'aucun signalement particulier et la communauté [...] est inconnue des services sociaux départementaux. »
- » Conseil Général des Bouches-du-Rhône, courrier du 30 juillet 1999
« Les enfants sont scolarisés normalement. »
- » Conseil Général de Corrèze, courrier du 9 février 1999
« Je vous informe qu'il n'y a pas de mineurs vivant dans des communautés ou lieux de vie sectaires dans le département de la Corrèze. »
- » Conseil Général de la Drôme, courrier du 18 décembre 1998
« Un contrôle scolaire réalisé en 1997 s'est montré satisfaisant. »

« Scolarisation et socialisation des enfants se déroulent selon les modalités courantes et il en est de même des soins. »

Conseil Général de la Gironde, courrier du 1^{er} octobre 1999

« Après une assez longue période d'observation par le Centre Médico-Social, aucune information permettant de suspecter des pratiques sectaires ne m'a été adressée. »

Conseil Général de l'Isère, courrier du 18 août 1999

Groupe 1

« Les enfants se portaient bien, ils avaient un poids plutôt supérieur à la normale à la naissance. Tout était normal. »

Groupe 2

« Aucun élément de danger concernant les enfants n'a été observé par les assistantes sociales de secteurs successives, qui sont intervenues dans cette communauté. »

Conseil Général du Jura, courrier du 21 décembre 1998

« Le rapport social ci-joint ne fait pas apparaître actuellement de difficultés particulières. »

Conseil Général de Haute-Loire, courrier du 13 novembre 1998

« Il ressort qu'il n'a pas été remarqué, au sein de la vie locale, de mode de vie suspect des enfants qui fréquentent l'école, la halte-garderie et sont suivis sur le plan médical par un médecin libéral. »

Conseil Général de la Moselle, courrier du 24 septembre 1998

« Scolarisation et socialisation des enfants se déroulent selon les modalités courantes et il en est de même des soins. »

Conseil Général de la Saône et Loire, courrier du 10 février 1999

« Tous les enfants sont scolarisés, dans les établissements scolaires de proximité, et ces familles ne posent pas de problème particulier. »

Conseil Général de Tarn-et-Garonne, courrier du 10 février 1999

« En ce qui concerne plus particulièrement les enfants accueillis en Tarn et Garonne avec leur famille dans ces structures, ni le voisinage, ni les travailleurs médico-sociaux ou les établissements scolaires ne nous ont informé de problèmes particuliers les concernant. »

De 1995 à 2006, 26 Commissions d'enquête parlementaires furent créées

Parmi les domaines traités :

- Sûreté industrielle / accidents industriels > 1 commission
- Droits de l'enfant / conditions de vie des mineurs > 1 commission
- Immigration clandestine / séjours irréguliers d'étrangers > 1 commission
- Nucléaire / réacteurs à neutrons rapides > 1 commission
- Produits dangereux et polluants / transports maritimes > 2 commissions

Et 3 commissions sur les minorités thérapeutiques, spirituelles et religieuses :

- en 1995
- en 1999
- en 2006

Mais 0 commission sur les sujets sensibles pour l'enfance :

- Les drogues / conséquences pour l'enfance >> 0
- Pornographie et enfance >> 0
- Suicide des adolescents >> 0
- Les jeunes dans les banlieues >> 0
- La pédophilie >> 0

Année	Thème	Président	Membres
1995	Sûreté industrielle / accidents industriels
1999	Droits de l'enfant / conditions de vie des mineurs
2006	Immigration clandestine / séjours irréguliers d'étrangers
2006	Nucléaire / réacteurs à neutrons rapides
2006	Produits dangereux et polluants / transports maritimes
2006	Produits dangereux et polluants / transports maritimes
2006	Minorités thérapeutiques, spirituelles et religieuses
2006	Minorités thérapeutiques, spirituelles et religieuses
2006	Minorités thérapeutiques, spirituelles et religieuses



Certains parlementaires ont-ils perdu
le contact avec la réalité ?



Pourquoi une telle commission ?

- **Devant ce gaspillage de fonds publics**
- **Devant ce gaspillage du temps des parlementaires**

**On peut se demander
qui organise ce tintamarre ?**

À titre d'exemple voici les déclarations de quelques parlementaires et responsables d'associations travaillant étroitement avec certains députés initiateurs de la Commission parlementaire.



Ils l'ont dit :

« Si nous nous écoutions, nous mettrions un terme à toutes ces billevesées, celles des sectes, mais aussi celles des grandes religions. »

Roger Ikor, fondateur du CCMM, association de lutte contre les nouveaux mouvements religieux financée par l'Etat

« Il faut cogner, détruire ces sectes qui pullulent sur notre pourriture. Quand suffisamment de gens iront mettre les locaux des sectes à sac, ils [les pouvoirs publics] remueront sans doute. »

Roger Ikor, fondateur du CCMM

« Nous avons, en accord avec l'ensemble des parlementaires qui travaillent au niveau européen sur ce sujet, décidé de dire qu'il ne faut pas définir. Parce que la définition du terme secte, qui en France, n'est pas défini juridiquement, permettrait aux mouvements sectaires de sortir du cadre de la définition (sic). »

Catherine Picard, ancienne députée, auteur de la loi du 12 juin 2001, et présidente de l'UNADFI, association de lutte contre les nouveaux mouvements religieux

« On ne peut malheureusement espérer un grand soir des sectes, permettant de régler la question une fois pour toutes ! »

M. Olivier Jardé, député, compte rendu, séance du 28 juin 2006

« Seule une législation spéciale, établissant le délit d'appartenance [...] permettrait de lutter contre ce phénomène. »

Jean-Pierre Brard, député, *France Soir* le 27/12/95

« Ce sont là des organisations criminelles qui n'hésitent pas à solliciter nos concitoyens ».

Jean-Pierre Brard, débat Influence des sectes sur les mineurs, Assemblée nationale, séance du 28 juin 2006

À propos d'une communauté religieuse reconnue dans de nombreux pays, Jean-Pierre Brard déclare ils *« hurlaient comme des truies que l'on égorge »*.

Pour une autre il parle de *« détournements fiscaux »*, de *« masquer des trafics »*, de *« passer clandestinement de l'argent en Italie »*, d'avoir *« détruit, cassé beaucoup de gens »* et cela sans aucune preuve.

Lors de conférences publiques il qualifiera des groupes spirituels et religieux, officiellement reconnus par ailleurs, de *« nazis »* et de *« pro-nazis »*.



Quand s'attaquera-t-on aux vrais problèmes ?

Il existe d'autres situations très préoccupantes pour les jeunes qui justifieraient amplement la création d'une commission d'enquête parlementaire :

Drogues :

Cannabis : selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (<http://www.ofdt.fr>), un tiers des adolescents de 17-18 ans (26 % des filles et 38 % des garçons) déclarent avoir consommé du cannabis au cours du dernier mois.

Cocaïne : en 2003, parmi les jeunes âgés de 17 ans, l'expérimentation de la cocaïne s'élève à 1,1 % chez les filles et à 2,0 % chez les garçons. Selon l'Office Français des Drogues et de la Toxicomanie, la hausse de la consommation de cocaïne chez les jeunes de 17 ans a été de 56 % entre 2003 et 2005.

Ecstasy et amphétamines : les données issues d'ESCAPAD en 2003 montrent que parmi les jeunes âgés de 17 ans, 3,5 % des filles et 6,5 % des garçons déclarent avoir consommé de l'ecstasy au moins une fois dans leur vie.

Pédo-pornographie :

Concernant les jeunes enfants, la Division nationale de répression des atteintes aux biens et aux personnes a observé une croissance exponentielle des signalements de détention et diffusion d'images pédo-pornographiques sur l'Internet, qui sont passés de 300 à 400 au cours des dernières années à plus de 3000 signalements en 2004.

Source : Forum des droits sur l'Internet - 2005.

Suicide :

En France, 7 % des élèves âgés de onze à dix-neuf ans se disent déprimés et les enfants français sont parmi les principaux consommateurs de somnifères dans le monde.

Les statistiques concernant les tentatives de suicide vont dans le même sens : 7 % des élèves âgés de onze à dix-neuf ans ont fait une tentative de suicide et un tiers d'entre eux ont récidivé. (Selon le site Infosuicide.org, le taux de suicide des adolescents est proche de 1 chaque jour.)

Source : Document Assemblée nationale - Dépôt publié au Journal Officiel du 6 mai 1998

Violence à l'école :

Les statistiques de l'Éducation nationale ne rendent pas du tout compte de la situation dans les écoles. Selon un rapport le racket dans les établissements est 210 fois plus fréquent que ce qui est déclaré officiellement, les actes de racisme réels 1 670 fois plus nombreux, les vols 420 fois plus nombreux (par exemple 46,3 % d'élèves se disent victimes de vol, alors que l'Éducation nationale en signale 0,11 %) !

Source : rapport « *La violence à l'école, entre exagération et méconnaissance* » (2006) de Eric Debardeux, Directeur de l'Observatoire international de la violence à l'école et de l'Observatoire européen de la violence scolaire.



© 2006 CAP

Imprimé par nos soins

crédits photo : istockphoto/Saulo Dourado, Amy Walters, Ed Hidden, Duncan Walker, Kuzma, Mlenny, Helmut Krug